

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للايجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis

Identifiant unique : 0381878S

La CIL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'avenir stable, et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 24 juin 2019

NOTE D'OPERATION

Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire

« CIL 2020/1 »

de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum 15 000 000 dinars émis par Appel Public à l'Épargne avec option de remboursement anticipé par le souscripteur

Prix d'émission : 100 DT

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement semestriel
5 ans	10,5%	Constant par 1/10 ^{ème} à partir du 1 ^{er} semestre

La présente émission obligataire de la CIL a reçu la note 'BBB- (tun)' par l'agence de notation FITCH RATINGS en date 19 mars 2020

Visa N° 20 / 1040 du 26 MARS 2020 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur administratif et comptable à la CIL
Tél : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

10, rue Pierre de Coubertin-1001 Tunis
Tél : 71 25 20 44- Fax : 71 25 20 24

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF sous le n°19/007 en date du 16 Octobre 2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence « CIL 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16 avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis, de la CGI, intermédiaire en bourse, au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 et 30 avril 2020.



Mars 2020

SOMMAIRE

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2020/1»	3
CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D’OPERATION	6
1 - 1 – Responsable de la note d’opération	6
1 - 2 – Attestation du responsable de la note d’opération	6
1 - 3 – Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé du montage de l’opération	6
1 - 4 – Responsable de l’information	6
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	8
2 - 1 – Renseignements relatifs à l’émission	8
2 - 1 - 1 – Décisions à l’origine de l’émission de l’emprunt obligataire.....	8
2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l’opération	8
2 - 1 - 3 – Période de souscription et de versement	9
2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public.....	9
2 - 1 - 5 – But de l’émission	9
2 - 2 – Caractéristiques des titres émis	9
2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres	9
2 - 2 - 2 – Prix de souscription, prix d’émission et modalités de paiement :	10
2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :	10
2 - 2 - 4 – Date de règlement :	10
2 - 2 - 5 – Taux d’intérêt :	10
2 - 2 - 6 – Intérêts :	10
2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l’emprunt « CIL 2020/1 »	10
2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :	13
2 - 2 - 9 – Paiement :	13
2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel :	13
2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l’emprunt :	13
2 - 2 - 12 – Clause de remboursement anticipé :	14
2 - 2 - 13 – Garantie :	14
2 - 2 - 14 – Notation :	14
▪ Notation de la société :	14
▪ Notation de l’émission :	14
2 - 2 - 15 – Mode de placement :	18
2 - 2 - 16 – Organisation de la représentation des obligataires :	18
2 - 2 - 17 – Fiscalité des titres	18
2 - 3 – Renseignements généraux	18
2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	18
2 - 3 - 2 – Marché des titres	19
2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	19
2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige	19
CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT L’ACTIVITE DE LA SOCIETE	20
3 - 1 – Description de l’activité au 31 décembre 2019 :	20
3 - 1 - 1 – Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 décembre 2019 :	20
3 - 1 - 2 – Evolution des approbations :	20
3 - 1 - 3 – Evolution des mises en force :	21
3 - 1 - 4 – Evolution de l’encours financier net :	22
3 - 1 - 5 – Analyse des engagements sur la clientèle :	23

3 - 2 – Indicateurs d’activité au 31 décembre 2019 :	24
3 - 3 – Analyse des performances réalisées au 31/12/2019 par rapport aux prévisions relatives à l’exercice 2019 :	25
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	26

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2020/1 »

L'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » est émis pour un montant de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, selon les conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt	: CIL 2020/1
Montant	: 10 000 000 dinars susceptibles d'être porté à 15 000 000 dinars
Nominal	: 100 dinars par obligation.
Nombre d'obligation à émettre	: 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives.
Prix d'émission	: Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation.
Clause de remboursement anticipé	: Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel de remboursement augmentée des intérêts courus, avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.
Date de jouissance en intérêts	: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 5 juin 2020 , seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au 5 juin 2020 soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.
Taux d'intérêt	: 10,5% brut par an.
Taux de rendement actuariel	: 10,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
Durée totale	: 5 ans.
Durée de vie moyenne	: 2,75 ans.

- Duration** : **2,3768** années.
- Amortissement** : Les obligations feront l'objet d'un amortissement semestriel constant de 10 DT par obligation correspondant à 1/10^{ème} de la valeur nominale.
Cet amortissement commence à partir du 1^{er} semestre suivant la date limite de la clôture des souscriptions.
- Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis.
- Clôture des souscriptions** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.
- En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
- Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
- Paiement** : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.
- Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.
- Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.
- Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.
- Régime Fiscal** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- Notation de l'emprunt** : La présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing a reçu la note '**BBB-(tun)**' en date du **19 mars 2020** par l'agence de notation « Fitch Ratings ».
- Notation de la société** : Le **24 juin 2019**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB-(tun)**' à long terme et '**F3 (tun)**' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

- Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.
- L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.
- Cotation en Bourse** : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Prise en charge par Tunisie Clearing** : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

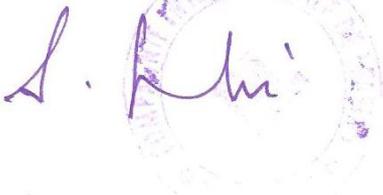
1 - 1 – Responsable de la note d'opération

Mr Salah SOUKI
Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing

1 - 2 – Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Salah SOUKI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Directeur Général



1 - 3 – Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé du montage de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Mr Mehdi BACH HAMBA
La Compagnie Générale d'Investissement
Le Directeur Général



1 - 4 – Responsable de l'information

Mr Mourad KALLEL
La Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

La notice légale est publiée au JORT n°31 du 05/05/2020.

« En raison de la non disponibilité des services de publications légales, suite aux décisions gouvernementales de confinement sanitaire en vigueur à la date d'octroi du visa, la société émettrice s'engage à publier la notice légale relative à l'émission de l'emprunt objet de la présente note d'opération dès la reprise de l'activité des dits services ».

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 20 / 1040 du 26 MARS 2020
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2 - 1 – Renseignements relatifs à l'émission

2 - 1 - 1 – Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant nominal de l'emprunt** : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT. Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.
- **Nombre de titres émis** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations.
- **Valeur nominale des titres** : 100 dinars.
- **Produit brut et net de l'emprunt** : Le produit brut de l'emprunt est de 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 95.000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 8.500 DT, les frais de la BVMT sont de 6.750 DT¹, les frais de Tunisie Clearing pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 14.799 DT², les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2.500 DT, soit un total de frais approximatifs de 127.549 DT et un produit net de l'emprunt de **14.872.451 DT**.

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 2^{ème} trimestre 2020.

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit pour un montant de 15.000.000 DT.

	Produit Global	Produit par obligation
Produit brut	15.000.000 dinars	100,000 dinars
Frais globaux ³	127.549 dinars	0,850 dinars
Produit net	14.872.451 dinars	99,150 dinars

³ Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 15.000.000 et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

2 - 1 - 3 – Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020** avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

2 - 1 - 5 – But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

2 - 2 – Caractéristiques des titres émis

2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	: « CIL 2020/1 ».
Nature des titres	: Titres de créance.
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives.
Législation sous laquelle les titres sont créés	: Code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre I. sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
Catégorie des titres	: Ordinaire.
Modalité et délais de délivrance des titres	: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

2 - 2 - 2 – Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2 - 2 - 4 – Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2 - 2 - 5 – Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2 - 2 - 6 – Intérêts :

Le paiement semestriel des intérêts sera effectué le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année. La première échéance est prévue pour le **5 décembre 2020**. La dernière échéance est prévue le **5 juin 2025**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 15.000.000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de **4 331 250 Dinars**.

2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l'emprunt « CIL 2020/1 »

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions. L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit.

Nombre d'obligations	: 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations.
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars.
Dates uniques de jouissance servant de base pour la cotation en bourse	: 5 juin 2020
Date du premier paiement des intérêts	: 5 décembre 2020
Date du premier remboursement en capital	: 5 décembre 2020
Date de la dernière échéance	: 5 juin 2025
Type d'amortissement	: semestriel constant de 10 dinars par obligation correspondant à 1/10 ^{ème} de la valeur nominale à compter du 1 ^{er} semestre suivant la date limite de la clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt nominal	: Un taux fixe de 10,5% brut par an.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 15 000 000 DT,

1- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe : 10,50%

(en DT)

Échéance	Montant	Taux d'amortissement linéaire	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
-	15 000 000					
S1		10%	1 500 000	13 500 000	787 500	2 287 500
S2		10%	1 500 000	12 000 000	708 750	2 208 750
S3		10%	1 500 000	10 500 000	630 000	2 130 000
S4		10%	1 500 000	9 000 000	551 250	2 051 250
S5		10%	1 500 000	7 500 000	472 500	1 972 500
S6		10%	1 500 000	6 000 000	393 750	1 893 750
S7		10%	1 500 000	4 500 000	315 000	1 815 000
S8		10%	1 500 000	3 000 000	236 250	1 736 250
S9		10%	1 500 000	1 500 000	157 500	1 657 500
S10		10%	1 500 000	0	78 750	1 578 750
Totaux		100%	15 000 000		4 331 250	19 331 250

2- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe : 10,50%

(en DT)

Échéance	Montant	Taux d'amortissement linéaire	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
-	100,000					
S1		10%	10,000	90,000	5,250	15,250
S2		10%	10,000	80,000	4,725	14,725
S3		10%	10,000	70,000	4,200	14,200
S4		10%	10,000	60,000	3,675	13,675
S5		10%	10,000	50,000	3,150	13,150
S6		10%	10,000	40,000	2,625	12,625
S7		10%	10,000	30,000	2,100	12,100
S8		10%	10,000	20,000	1,575	11,575
S9		10%	10,000	10,000	1,050	11,050
S10		10%	10,000	0,000	0,525	10,525
Totaux		100%	100,000		28,875	128,875

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

Le CIL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2 - 2 - 9 – Paiement :

Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,50%** l'an.

2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,3768 années**.

2 - 2 - 12 – Clause de remboursement anticipé :

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation.

Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel due augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

2 - 2 - 13 – Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

2 - 2 - 14 – Notation :

▪ Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 juin 2019**.

▪ Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Signification des notes nationales :

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

LETRE DE NOTATION

Paris, le 19 mars 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Compagnie Internationale de Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «CIL 2020-1»
Montant	:	10 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal	:	10,50%
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	Semestriel constant par 1/10 de la valeur nominale à partir du premier semestre, avec la possibilité de remboursement anticipé à la demande du souscripteur
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et

méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

2 - 2 - 15 – Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse, sis 10, rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

2 - 2 - 16 – Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2 - 2 - 17 – Fiscalité des titres

Les intérêts semestriels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2 - 3 – Renseignements généraux

2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2020/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

2 - 3 - 2 – Marché des titres

Il existe à fin mars 2020, 8 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 11 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A d'une durée de 5 ans et un taux d'intérêt de 7% ou TMM+1,50% brut par an et une catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt de 7,25% brut par an ;
- CIL 2015/1 (5 ans, 7,65% et/ou TMM+2%) ;
- CIL 2015/2 (5 ans, 7,65% et/ou TMM +2%) ;
- CIL 2016/1 (5 ans, 7,50% et/ou TMM +2,1%) ;
- CIL 2016/2 (5 ans, 7,50% et/ou TMM+2,10%) ;
- CIL 2017/1 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2017/2 (5 ans, 7,95%) ;
- CIL 2018/1 (5ans, 10,6% et/ou TMM+2,5%).

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

3 - 1 – Description de l'activité au 31 décembre 2019 :

3 - 1 - 1 – Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019 et par rapport à la même période en 2018, la CIL a enregistré une hausse en termes de part de marché de 285 points de base pour les approbations, de 375 pour les mises en force et de 111 points de base pour les encours financiers.

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la CIL		
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Approbations	1924,7	2294,4	3048,7	296,0	287,6	359,3	15,38%	12,53%	11,78%
Mises en Force	1567,1	1993,2	2433,4	263,9	261,0	310,6	16,84%	13,09%	12,77%
Encours financiers**	3793,6	4170,2	4084,9	490,1	492,5	488,6	12,92%	11,81%	11,96%

(*) Source : CIL.

(**)Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 1 - 2 – Evolution des approbations :

Les approbations au 31 décembre 2019 ont atteint 296 MD contre 287,6 MD au 31 décembre 2018, soit une progression de 2,94%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	32,0	10,8%	26,4	9,2%	43,1	12,0%	21,12%
Agriculture et pêche	47,7	16,1%	55,9	19,5%	77,3	21,5%	-14,74%
B.T.P.	19,1	6,4%	25,2	8,8%	39,3	10,9%	-24,36%
Transport	23,7	8,0%	24,2	8,4%	27,8	7,7%	-2,16%
Tourisme	27,6	9,3%	16,0	5,6%	18,8	5,2%	72,77%
Location de voitures	55,1	18,6%	41,4	14,4%	41,4	11,5%	33,25%
Commerce	56,2	19,0%	63,5	22,1%	67,3	18,7%	-11,54%
Services divers	34,7	11,7%	34,9	12,1%	44,4	12,3%	-0,77%
Total	296,0	100,0%	287,6	100,0%	359,3	100,0%	2,94%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	260,5	88,0%	242,7	84,4%	289,7	80,6%	7,35%
Mobilier	22,1	7,5%	21,2	7,4%	35,4	9,9%	4,26%
Immobilier	13,4	4,5%	23,7	8,2%	34,2	9,5%	-43,43%
Total	296,0	100,0%	287,6	100,0%	359,3	100,0%	2,94%

* Chiffres audités.

La répartition des approbations par type d'équipement :

La Compagnie Internationale de Leasing ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, le système d'information de la société répartie les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 1 - 3 – Evolution des mises en force :

Les mises en force ont connu une amélioration de 3 MD soit 1,14 % en passant de 261,0 MD au 31 décembre 2018 à 263,9 MD à la même période de 2019.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	27,8	10,5%	24,1	9,2%	38,8	12,5%	15,36%
Agriculture et pêche	43,4	16,4%	51,6	19,8%	66,7	21,5%	-15,93%
B.T.P.	17,1	6,5%	20,7	7,9%	31,1	10,0%	-17,42%
Transport	19,9	7,5%	19,9	7,6%	27,0	8,7%	0,22%
Tourisme	23,8	9,0%	16,1	6,2%	11,4	3,7%	47,95%
Location de voitures	47,5	18,0%	38,7	14,8%	38,5	12,4%	22,51%
Commerce	50,0	18,9%	57,1	21,9%	60,5	19,5%	-12,55%
Services divers	34,5	13,1%	32,7	12,5%	36,5	11,8%	5,56%
Total	263,9	100,0%	261,0	100,0%	310,6	100,0%	1,14%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

Répartition des mises en force par type d'équipement	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	57,4	21,7%	64,8	24,8%	76,5	24,6%	-11,36%
Véhicule non utilitaire	76,0	28,8%	70,0	26,8%	86,3	27,8%	8,54%
Voiture de location	46,6	17,7%	36,3	13,9%	36,4	11,7%	28,53%
Véhicules individuels	180,0	68,2%	171,1	65,5%	199,2	64,1%	5,24%
Véhicules de transport touristique	19,8	7,5%	8,8	3,4%	4,6	1,5%	125,75%
Véhicules lourds	26,8	10,1%	29,8	11,4%	40,3	13,0%	-10,17%
Equipements BTP	12,1	4,6%	14,9	5,7%	20,2	6,5%	-18,70%
Autres équipements	10,0	3,8%	12,2	4,7%	23,9	7,7%	-17,91%
Immobilier	15,3	5,8%	24,3	9,3%	22,4	7,2%	-37,15%
Total	263,9	100,0%	261,0	100,0%	310,6	100,0%	1,14%

La répartition des mises en force par types de biens se détaille comme suit :

* Chiffres audités

Répartition mises en force par types de biens	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	22,1	8,4%	27,1	10,4%	30,5	9,8%	-18,34%
Matériel de transport	226,6	85,8%	209,6	80,3%	255,3	82,2%	8,07%
Immobilier	15,3	5,8%	24,3	9,3%	24,8	8,0%	-36,99%
Total	263,9	100,0%	261,0	100,0%	310,6	100,0%	1,14%

3 - 1 - 4 – Evolution de l'encours financier net :

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	55,4	11,3%	57,9	11,8%	62,9	12,9%	-4,41%
Agriculture et pêche	85,8	17,5%	91,2	18,5%	85,2	17,4%	-5,92%
B.T.P.	37,1	7,6%	44,7	9,1%	54,1	11,1%	-16,96%
Transport	38,8	7,9%	43,4	8,8%	44,6	9,1%	-10,64%
Tourisme	33,1	6,8%	24,3	4,9%	19,4	4,0%	36,15%
Location de voitures	59,5	12,1%	49,1	10,0%	41	8,4%	21,11%
Commerce	103,9	21,2%	109,0	22,1%	103	21,1%	-4,70%
Services divers	76,5	15,6%	72,8	14,8%	78,4	16,0%	5,15%
Total	490,1	100,0%	492,5	100,0%	488,6	100,0%	-0,48%

La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financier par type d'équipement	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	108,9	22,2%	113,5	23,1%	110,3	22,6%	-4,07%
Véhicule non utilitaire	126,6	25,8%	12,6	2,6%	7,3	1,5%	+++
Voiture de location	56,4	11,5%	45,1	9,1%	36,9	7,6%	25,19%
Véhicules individuels	291,9	59,6%	171,2	34,8%	154,5	31,6%	70,55%
Véhicules de transport touristique	22,8	4,7%	125,2	25,4%	122,9	25,2%	-81,79%
Véhicules lourds	49,9	10,2%	59,8	12,1%	63,2	12,9%	-16,57%
Equipements BTP	26,6	5,4%	32,8	6,7%	37,2	7,6%	-18,95%
Autres équipements	32,3	6,6%	36,1	7,3%	40,9	8,4%	-10,50%
Immobilier	66,6	13,6%	67,4	13,7%	69,9	14,3%	-1,12%
Total	490,1	100,0%	492,5	100,0%	488,6	100,0%	-0,48%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de biens	31/12/2019		31/12/2018*		31/12/2017*		Variation 2019/2018
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	58,9	12,0%	69,0	14,0%	53,2	10,9%	-14,64%
Matériel de transport	364,7	74,4%	356,2	72,3%	365,5	74,8%	2,38%
Immobilier	66,6	13,6%	67,4	13,7%	69,9	14,3%	-1,12%
Total	490,1	100,0%	492,5	100,0%	488,6	100,0%	-0,48%

* Chiffres audités

3 - 1 - 5 – Analyse des engagements sur la clientèle :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 535 019 mDT au 31 décembre 2019 contre 543 473 mDT au 31 décembre 2018, soit une diminution de 1,56%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 33 258 mDT au 31 décembre 2018 à 36 473 mDT à la même période en 2019, soit une progression de 9,67%.

Le ratio des créances classées est ainsi passé de 6,12% au 31 décembre 2018 à 6,82% au 31 décembre 2019.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2019, 83,09% de ces engagements douteux et litigieux, contre 82,74% au 31 décembre 2018.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2019	31/12/2018*	31/12/2017*
Total engagements nets des dépôts de garantie et des avances reçues (Bilan et hors bilan)	535 018 910	543 473 412	540 660 937

Evolution des créances courantes et des créances douteuses et litigieuses (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) :

	en DT		
	31/12/2019	31/12/2018*	31/12/2017*
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	498 546 060	510 215 190	506 254 712
Créances classées	36 472 850	33 258 222	34 406 225
Classe 2	3 880 614	3 298 494	5 487 954
Classe 3	3 449 024	2 590 872	4 830 641
Classe 4	29 143 212	27 368 856	24 087 630
Total créances (Bilan et hors bilan)	535 018 910	543 473 412	540 660 937
Ratio des créances classées	6,82%	6,12%	6,36%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	30 305 427	27 518 124	25 598 257
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	83,09%	82,74%	74,40%

* Chiffres audités

3 - 2 – Indicateurs d'activité au 31 décembre 2019 :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	4 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2018 (*)	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	76 838	59 098	263 968	260 988	1,14%
AGRICULTURES ET PÊCHE	9 391	9 444	43 417	51 644	-15,93%
BTP	4 466	5 082	17 124	20 737	-17,42%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	11 382	6 248	27 843	24 135	15,36%
TOURISME	5 033	2 100	23 770	16 066	47,95%
LOCATION DES VOITURES	15 529	5 829	47 465	38 745	22,51%
TRANSPORT	4 990	3 809	19 916	19 873	0,22%
COMMERCE	14 585	13 603	49 964	57 241	-12,71%
SERVICES DIVERS	11 462	12 983	34 469	32 547	5,91%
MONTANT DES APPROBATIONS	82 294	56 277	296 046	287 585	2,94%
AGRICULTURES ET PÊCHE	11 293	9 965	47 694	55 938	-14,74%
BTP	4 720	4 274	19 073	25 216	-24,36%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	11 303	5 707	32 032	26 446	21,12%
TOURISME	4 558	5 659	27 624	15 989	72,77%
LOCATION DES VOITURES	18 677	6 016	55 101	41 352	33,25%
TRANSPORT	6 794	4 180	23 703	24 226	-2,16%
COMMERCE	16 461	12 719	56 158	63 487	-11,54%
SERVICES DIVERS	8 488	7 757	34 661	34 931	-0,77%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	548 669	543 473	548 669	543 473	0,96%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	35 261	33 258	35 261	33 258	6,02%
REVENUS BRUTS DE LEASING	80 675	77 180	304 916	284 899	7,03%
REVENUS NETS DE LEASING	17 034	17 376	65 101	61 872	5,22%
PRODUITS NETS DE LEASING	7 603	8 025	28 685	27 398	4,70%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 334	2 244	8 935	8 580	4,14%
STRUCTURE DES RESSOURCES	442 826	456 190	442 826	456 190	-2,93%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	89 881	128 472	89 881	128 472	-30,04%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	154 535	100 048	154 535	100 048	54,46%
AUTRES EMPRUNTS	198 410	227 670	198 410	227 670	-12,85%
TRÉSORERIE NETTE	10 886	15 759	10 886	15 769	-30,97%
CAPITAUX PROPRES **	77 363	70 409	77 363	70 408	9,88%

(*) Données auditées

(**) LES CAPITAUX PROPRES SANS TENIR COMPTE DU RESULTAT DE LA PERIODE

PRODUITS NETS DE LEASING: TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION-CHARGES FINANCIERES NETTES+PRODUITS DES PLACEMENT

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION : CHARGES DE PERSONNEL +AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION+DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Faits Saillants de la Quatrième trimestre 2019

- Une légère augmentation des mises en force de 1,14% par rapport à 2018
- Les Produits nets de leasing ont connu une augmentation de 4,68% comparée à l'exercice 2018
- Une maîtrise des charges d'exploitation par rapport à 2018
- La CIL a réussi d'obtenir au cours de la quatrième trimestre 2019 deux emprunts étrangers :
l'un auprès de PROPARCO de 12M euro et l'autre auprès de la BERD de 15M euro dont un contrat de 5M euro qui a été signé et encaissé.

3 - 3 – Analyse des performances réalisées au 31/12/2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019 :

La confrontation des réalisations au 31/12/2019 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2019 telles que publiées au niveau du document de référence « CIL 2019 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(en mDt)	Réalisations au 31/12/2019	Prévisions année 2019	Pourcentage de réalisation
Mises en force	263 968	300 000	87,99%
Produit net	28 685	28 370	101,11%
Emprunts et dettes rattachées	442 826	463 243	95,59%
Encours financiers	490 150	535 078	91,60%
Capitaux propres	77 363	77 331	100,04%

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

